

Pour diffusion immédiate

Pour obtenir une description des facteurs de risque et des hypothèses connexes, veuillez consulter la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives plus loin dans ce communiqué.

BCE présente ses résultats du deuxième trimestre de 2019

- **Croissance de 6,8 % du BAIIA ajusté et augmentation de 1,8 point de pourcentage de la marge, à 43,8 %** découlant de l'augmentation de 2,5 % du total des produits des activités ordinaires et de l'incidence d'IFRS 16
- **185 667 ajouts nets d'abonnés des services sans fil ainsi qu'Internet et de télé IP de détail au total, une hausse de 25,5 %**
- **Excellente performance dans le sans-fil : meilleur T2 pour les ajouts nets d'abonnés des services postpayés et prépayés au total depuis 2001, de 149 478, une hausse de 30,6 %; croissance de 9,9 % du BAIIA ajusté avec une progression de 2,7 points de la marge, à 44,8 %**
- **Augmentation de 2,1 % du BAIIA ajusté dans le sur-fil grâce aux ajouts nets d'abonnés de 36 189 dans les services Internet et de télé IP de détail au total**
- **Solides résultats dans les médias, les produits des activités ordinaires ayant augmenté de 6,4 %, et BAIIA ajusté en hausse de 23,9 %**
- **Croissance du bénéfice net de 8,2 %, à 817 millions \$; bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en hausse de 8,1 %, à 761 millions \$, ou 0,85 \$ par action ordinaire, en hausse de 7,6 %; bénéfice net ajusté en hausse de 9,0 % à 847 millions \$ générant une progression de 9,3 % du BPA ajusté, à 0,94 \$**
- **Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en hausse de 1,8 %, à 2 093 millions \$, croissance des flux de trésorerie disponibles de 10,0 %, à 1 093 millions \$**

MONTRÉAL, le 1^{er} août 2019 – BCE Inc. (TSX, NYSE : BCE) a présenté aujourd'hui les résultats du deuxième trimestre (T2) de l'exercice 2019.

« La stratégie de Bell, qui mise sur l'offre des réseaux à large bande les plus rapides ainsi que des plus récentes innovations en matière de services aux Canadiens dans toutes les régions, nous a permis de continuer de réaliser une solide performance opérationnelle et financière dans l'ensemble de notre entreprise au T2 », a déclaré George Cope, président et chef de la direction de BCE Inc. et de Bell Canada. « Nous affichons une augmentation considérable du nombre de nouveaux abonnés nets dans nos services sans fil et nos services Internet et de télé IP de détail, nous avons enregistré une croissance dans les marchés d'affaires pour un quatrième trimestre consécutif et nous continuons d'occuper le premier rang dans le secteur canadien des médias pour ce qui est de l'augmentation des cotes d'écoute et de l'innovation en programmation ».

« Le BAIIA ajusté a fait un bond exceptionnel de 6,8 % au T2 – notre 55^e trimestre consécutif de croissance d'un exercice à l'autre – qui, conjugué au maintien de l'efficacité opérationnelle et de l'efficience du capital, a permis de réaliser une forte croissance, soit de 10 %, des flux de trésorerie disponibles ce trimestre. Il est évident qu'avec Mirko Bibic comme chef de l'exploitation, les choses avancent rondement, et je me réjouis à la perspective de travailler à ses côtés jusqu'à la fin de 2019, alors qu'il progressera vers le poste de chef de la direction en 2020 », souligne M. Cope.

FAITS RÉCENTS TOUCHANT NOS ACTIVITÉS

Mirko Bibic au poste de président et chef de la direction de Bell en janvier 2020

Le 28 juin, le conseil d'administration de BCE a annoncé la nomination du chef de l'exploitation, [Mirko Bibic, au poste de président et chef de la direction de BCE Inc. et Bell Canada](#), nomination qui prendra effet lors du départ à la retraite de George Cope, le 5 janvier 2020. Membre de la haute direction de Bell depuis 2004, M. Bibic a précédemment occupé le poste de vice-président exécutif, Développement de l'entreprise et celui de chef des affaires juridiques et réglementaires. M. Cope prendra sa retraite après une carrière de 14 ans chez Bell, qui a débuté avec sa nomination en tant que chef de l'exploitation en janvier 2006, et il a été nommé président et chef de la direction en juillet 2008.

Bell Média fera l'acquisition du réseau québécois de télé V

Le 24 juillet, [Bell Média a annoncé qu'elle a convenu d'acquérir le réseau québécois de télévision généraliste V](#) et de la plateforme de vidéo sur demande Noovo.ca afin d'offrir un plus grand choix en matière de contenu de nouvelles et de divertissement aux téléspectateurs québécois et de meilleures occasions aux créateurs de contenu et aux annonceurs. Sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires, la transaction permettra à Bell Média d'avoir son premier réseau de télévision généraliste francophone. De plus, cette transaction bénéficie d'un appui important de la part des créateurs et des producteurs du Québec, car elle accroît la concurrence dans un secteur où la principale société de médias du Québec détient actuellement une part de l'auditoire environ 4,5 fois plus importante que celle de V.

Nouveaux choix dans les services sans fil

Bell Mobilité a lancé des [forfaits Données illimitées](#) sans frais de dépassement de données offrant 10 Gb ou 20 Gb de données mobiles aux vitesses LTE maximales et un accès illimité aux données, mais à des vitesses moindres, lorsque ces plafonds sont dépassés. Le nouveau programme [Paiements intelligents Bell](#) permet aux clients de se procurer leur téléphone intelligent en versant des mensualités, sans intérêt et sans lien avec leur forfait. [Virgin Mobile demeure le chef de file en matière de service à la clientèle](#) (en anglais seulement) dans le sans-fil, ayant réalisé une meilleure performance que tous les autres fournisseurs, selon l'étude réalisée en 2019 par J.D. Power sur le service à la clientèle offert par les fournisseurs canadiens de services sans fil, pour la troisième année consécutive.

Bell désigné le FSI le plus rapide au Canada

Bell Aliant a été désigné le fournisseur du service Internet le plus rapide au Canada et Bell Canada a été désigné le grand fournisseur le plus rapide au pays dans le [classement 2019 des FSI les plus rapides au Canada](#) selon PCMag. Maintenant achevée à 50 %, la zone de couverture du réseau entièrement optique de Bell s'étendait à 4,9 millions de foyers et d'entreprises à la fin du T2. Offrant les vitesses du service d'accès Internet à large bande aux résidents de villes plus petites et de collectivités rurales, le service [Internet résidentiel sans fil à large bande de Bell](#) rejoint maintenant plus de 100 localités en Ontario et au Québec, la toute dernière [expansion ayant eu lieu dans la région viticole du Niagara](#).

Auditoire record des chaînes de télé spécialisée dans les sports et le divertissement

Bell Média a continué d'élargir son auditoire des services de télé traditionnelle, payante et spécialisée au T2. Un nombre record de [7,9 millions de téléspectateurs ont regardé les Raptors de Toronto devenir la première équipe canadienne à remporter le championnat de la NBA](#) (en anglais seulement) sur TSN et RDS, les chaînes de télé spécialisée dans les sports les plus populaires, ainsi que sur CTV. [Premier réseau de télévision aux heures de grande écoute](#) (en anglais seulement) pour la 18^e année consécutive, CTV, a diffusé l'épisode d'une série ayant

obtenu la meilleure cote d'écoute en 15 ans au Canada, soit le dernier épisode de The Big Bang Theory. La dernière saison de Game of Thrones sur Crave a été l'émission la plus regardée dans l'histoire de la télé payante et spécialisée au Canada. Crave, maintenant accessible aux Canadiens sur le site Crave.ca, par l'intermédiaire des distributeurs de télévision participants et sur [Android, l'Apple TV, iOS, les téléviseurs intelligents Samsung, Xbox et la clé Fire TV d'Amazon](#) (en anglais seulement), comptait plus de 2,7 millions de téléspectateurs dans l'ensemble du Canada à la fin du T2.

Appui aux soins communautaires en santé mentale

Puisant dans son fonds spécialement consacré à la santé mentale autochtone au Manitoba, [Bell Cause pour la cause a versé un don de 240 000 \\$ à la Behavioural Health Foundation de Winnipeg](#) afin de soutenir les programmes offerts aux Autochtones dans le cadre d'un traitement résidentiel destiné aux adultes et aux familles aux prises avec des problèmes de dépendance et de santé mentale. Plus de 120 organismes locaux offrant des soins de première ligne dans diverses collectivités partout au Canada ont été sélectionnés pour recevoir des subventions du [Fonds communautaire Bell Cause pour la cause, qui totalise 2 millions \\$](#) cette année.

RÉSULTATS DE BCE

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions \$, sauf les montants par action) (non audité)	T2 2019	T2 2018	% de variation
BCE			
Produits d'exploitation	5 930	5 786	2,5 %
Bénéfice net	817	755	8,2 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	761	704	8,1 %
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	847	777	9,0 %
BAIIA ajusté ⁽²⁾	2 595	2 430	6,8 %
BPA	0,85	0,79	7,6 %
BPA ajusté ⁽¹⁾	0,94	0,86	9,3 %
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 093	2 057	1,8 %
Dépenses d'investissement	(972)	(1 056)	8,0 %
Flux de trésorerie disponibles ⁽³⁾	1 093	994	10,0 %

« Notre performance financière au T2 démontre que nous mettons clairement l'accent sur l'acquisition disciplinée et rentable d'abonnés, comme le démontrent la forte croissance continue des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté dans tous les secteurs opérationnels de Bell, la progression de la marge ainsi que l'augmentation du bénéfice et des flux de trésorerie disponibles □ tous ces résultats étant conformes aux objectifs de notre orientation pour 2019 », a affirmé Glen LeBlanc, chef des affaires financières. « Étant donné que nous continuons de dégager des flux de trésorerie disponibles et que les perspectives financières pour nos secteurs du sans-fil, du sur-fil et des médias sont positives, nous disposons d'une souplesse financière considérable pour mettre en œuvre la stratégie d'investissement de Bell dans les réseaux de fibre et sans fil à large bande, tout en positionnant BCE pour la réalisation d'une 12^e année d'affilée de croissance du dividende en 2020. »

Les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 2,5 % au T2, pour s'établir à 5 930 millions \$, entraînés par une hausse de 2,0 % des produits tirés des services, à 5 231 millions \$. Les produits d'exploitation tirés des produits ont augmenté de 6,4 %, pour s'établir à 699 millions \$, en raison d'une proportion plus importante d'appareils mobiles haut de gamme en service ainsi que des ventes accrues d'équipements de transmission de données aux grandes entreprises clientes.

Le bénéfice net a augmenté de 8,2 %, pour s'établir à 817 millions \$, et le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a totalisé 761 millions \$, soit 0,85 \$ par action, en hausse de 8,1 % et de 7,6 %, respectivement. L'augmentation du bénéfice net et du bénéfice net par action ordinaire est attribuable à la forte croissance du BAIIA ajusté et à la diminution des autres charges ainsi que de celle de l'impôt sur le résultat. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et des charges d'intérêts ainsi que par l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres. Dans l'ensemble, l'adoption d'IFRS 16 n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net. Le bénéfice net ajusté s'est établi à 847 millions \$, soit 0,94 \$ par action ordinaire, comparativement à 777 millions \$, soit 0,86 \$ par action ordinaire, au T2 de l'exercice précédent.

Le BAIIA ajusté a augmenté de 6,8 %, pour s'établir à 2 595 millions \$, entraîné par les hausses d'un exercice à l'autre de 9,9 % pour les Services sans fil de Bell, de 2,1 % pour les Services sur fil de Bell et de 23,9 % pour Bell Média. Le BAIIA ajusté a été favorablement touché par IFRS 16, du fait que la plupart des charges liées aux contrats de location simple sont maintenant comptabilisées dans la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et dans les charges d'intérêts, plutôt que dans les coûts d'exploitation, dans le BAIIA ajusté. La marge du BAIIA ajusté⁽²⁾ consolidée de BCE a augmenté, passant à 43,8 %, contre 42,0 % au T2 2018, ce qui découle de la progression au chapitre de la croissance des produits tirés des services, de l'accroissement de la portée des services Internet à large bande, du contrôle rigoureux exercé sur les dépenses à l'égard des acquisitions d'abonnés des services sans fil ainsi que de la diminution de 0,6 % des coûts d'exploitation totaux reflétant l'incidence favorable d'IFRS 16.

Les dépenses d'investissement de BCE ont totalisé 972 millions \$, en baisse contre 1 056 millions \$ au T2 2018, ce qui représente un ratio d'intensité du capital⁽⁵⁾ (les dépenses d'investissement en pourcentage du total des produits des activités ordinaires) de 16,4 %, contre 18,3 % à l'exercice précédent. Cette diminution des dépenses d'investissement d'un exercice à l'autre est attribuable au calendrier, mais leur nombre devrait augmenter au second semestre de l'exercice. Les dépenses d'investissement ont été concentrées sur la poursuite de l'expansion des zones de couverture du réseau de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) et du réseau sans fil fixe au domicile (WTTH) de Bell, sur la connexion directe par fibre optique des services Internet et de télé à plus de foyers et d'entreprises ainsi que sur l'investissement dans les réseaux sans fil, ce qui comprend le déploiement des petites cellules afin d'accroître les vitesses des réseaux, la couverture et la qualité du signal, ainsi que les liaisons de raccordement au réseau de fibre pour les services de données en vue du service 5G.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE se sont établis à 2 093 millions \$, en hausse de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est surtout attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté, mais elle a été partiellement contrebalancée par la diminution de la trésorerie liée au fonds de roulement et par l'augmentation des paiements d'intérêts, ce qui reflète l'incidence défavorable de l'adoption d'IFRS 16. Les flux de trésorerie disponibles se sont établis à 1 093 millions \$, une augmentation de 10,0 % par rapport au T2 2018, du fait de la diminution des dépenses d'investissement et de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

Au T2, BCE a enregistré 149 478 nouveaux abonnés nets des services sans fil (102 980 abonnés des services postpayés et 46 498 abonnés des services prépayés), 19 414 nouveaux abonnés nets des services Internet de détail, 16 775 nouveaux abonnés nets des services de télé IP, une perte nette de 14 425 abonnés du service de télé par satellite de détail et une perte nette de 72 780 abonnés des SAR résidentiels de détail⁽⁵⁾.

Les connexions de BCE dans les services sans fil et les services Internet, de télé et SAR résidentiels de détail totalisaient 18 680 588 à la fin du T2, soit une hausse de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent. Ce total inclut 9 630 313 abonnés du sans-fil⁽⁴⁾, soit une hausse de 3,4 % (y compris les 8 911 169 abonnés des services postpayés, soit une augmentation de 3,7 %, et 719 144 abonnés des services prépayés, soit une augmentation de 0,4 %), 3 461 825 abonnés des services Internet de détail⁽⁴⁾, soit une augmentation de 4,1 %; 2 767 201 abonnés des services de télé de détail, soit une augmentation de 1,0 % (y compris les 1 713 397 abonnés des services de télé IP, soit une augmentation de 7,1 %, et 1 053 804 abonnés du service de télé par satellite de détail, soit une diminution de 7,6 %) et 2 821 249 abonnés des SAR résidentiels de détail, soit une diminution de 8,8 %.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE BCE PAR SECTEUR

« Bell a enregistré une augmentation des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté dans tous nos secteurs opérationnels, soit le sans-fil, le sur-fil et les médias. Dans l'ensemble, les ajouts d'abonnés des services à large bande ont progressé de 25,5 % d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 186 000, ce qui reflète le leadership de Bell dans les réseaux et le service, le réseau de distribution national hors pair et la qualité d'exécution de notre équipe dans un marché concurrentiel », a affirmé le chef de l'exploitation, Mirko Bibic.

« La croissance exceptionnelle réalisée dans le sans-fil, soit plus de 149 000 ajouts nets, notre meilleure performance pour un deuxième trimestre depuis 2001, découle de l'amélioration importante du taux de désabonnement dans les services postpayés ainsi que du regain de vigueur de Bell dans le marché des services prépayés avec le succès persistant de Lucky Mobile. Les ajouts nets dans les services Internet de détail ont augmenté de plus de 19 000 – soit une hausse de 51,6 % par rapport à l'exercice précédent – et les abonnés des services de télé IP ont augmenté de près de 17 000, car nous offrons les vitesses les plus rapides pour les services Internet résidentiels et les meilleurs services de télé grâce au réseau entièrement optique en croissance de Bell. La seule entreprise de médias canadienne à faire croître son auditoire dans toutes les principales catégories démographiques d'un exercice à l'autre, Bell a continué de présenter les émissions de sports, de divertissement et de nouvelles les plus regardées au pays à la télé traditionnelle, payante et spécialisée, attirant un auditoire record pour le championnat de la NBA avec les Raptors de Toronto ainsi que pour le dernier épisode des séries Game of Thrones et The Big Bang Theory, tout en réalisant une croissance de la publicité à la télé, d'un exercice à l'autre, pour un quatrième trimestre consécutif. »

Services sans fil de Bell

Les Services sans fil de Bell ont enregistré des produits d'exploitation totaux de 2 189 millions \$ au T2, soit une augmentation de 3,2 % par rapport au T2 de l'exercice précédent. Les produits tirés des services ont augmenté de 2,5 %, pour s'établir à 1 618 millions \$, ce qui découle de la croissance continue de la clientèle d'abonnés des services postpayés et de la contribution positive des services prépayés aux produits des activités ordinaires d'un exercice à l'autre. Les produits d'exploitation tirés des produits ont progressé de 5,2 %, pour s'établir à 571 millions \$, reflétant la proportion plus importante de téléphones intelligents haut de gamme en service par rapport à l'exercice précédent.

Le BAIIA ajusté des services sans fil a totalisé 980 millions \$, soit une augmentation de 9,9 % par rapport au T2 2018, ce qui a permis de dégager une augmentation de 2,7 points de pourcentage de la marge, à 44,8 %. Cette augmentation découle de la progression au chapitre des produits tirés des services qui génèrent une marge élevée, de l'approche rigoureuse en matière d'établissement des prix des promotions ainsi que de la diminution de 1,6 % des coûts d'exploitation principalement du fait de l'incidence favorable d'IFRS 16.

- Le total des ajouts nets d'abonnés des services postpayés et prépayés a augmenté de 30,6 %, à 149 478, notre meilleure performance pour un deuxième trimestre depuis 2001.
- Les ajouts nets d'abonnés des services postpayés ont totalisé 102 980, en baisse comparativement à 122 092 au T2 2018, les ajouts bruts ayant diminué de 4,8 % en raison du nombre moindre d'un exercice à l'autre d'ajouts d'abonnés découlant de notre contrat de services mobiles à long terme avec Services partagés Canada (SPC). Exclusion faite du contrat avec SPC, les ajouts nets d'abonnés des services postpayés ont été plus élevés qu'à l'exercice précédent, ce qui reflète le leadership de Bell dans les réseaux mobiles, le niveau soutenu de réalisation des ventes dans tous nos canaux de vente au détail, ainsi que la diminution du taux de désabonnement des services postpayés⁽⁵⁾, lequel a diminué de 0,04 point de pourcentage, à 1,06 %.
- La clientèle des services prépayés de Bell a augmenté de 46 498 nouveaux abonnés nets, comparativement à une perte nette de 7 606 au T2 2018. Cette augmentation reflète la hausse de 92,6 % d'un exercice à l'autre des ajouts bruts découlant du maintien d'une forte demande pour Lucky Mobile, notre service prépayé à faible coût, ainsi que de l'entente nationale exclusive de commercialisation au détail conclue avec Dollarama. Le taux de désabonnement des services prépayés a augmenté de 0,86 point de pourcentage, pour s'établir à 4,20 %, en raison de l'intensification de la concurrence et d'un changement apporté à notre politique de désactivation d'abonnés des services prépayés au début de 2019, qui est passée de 120 jours et de 150 jours, à 90 jours.
- La clientèle totale des services sans fil de Bell à la fin du T2 a augmenté de 3,4 %, à 9 630 313 abonnés, ce qui comprend 8 911 169 abonnés des services postpayés, en hausse de 3,7 % par rapport à l'exercice précédent, et 719 144 abonnés des services prépayés, en hausse de 0,4 %.
- La facturation moyenne par utilisateur (FMU) combinée⁽⁵⁾ a augmenté de 1,6 %, pour s'établir à 68,79 \$, ce qui reflète la proportion grandissante d'abonnés optant pour des forfaits mensuels à valeur plus élevée offrant une limite d'utilisation des données supérieure, ainsi que l'effet des modifications des prix et des ajustements apportés à la clientèle d'abonnés au début de 2019.

Services sur fil de Bell

Les produits d'exploitation totaux ont augmenté de 0,9 % au T2, pour s'établir à 3 088 millions \$, ce qui comprend la croissance de 0,4 % des produits tirés des services, à 2 958 millions \$, et l'augmentation de 12,1 % des produits d'exploitation tirés des produits, à 130 millions \$. La croissance découle de l'accroissement de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP, de l'effet des hausses annuelles des prix des services résidentiels et de la croissance du chiffre d'affaires dans les marchés d'affaires pour un quatrième trimestre consécutif, qui reflète l'augmentation des dépenses des clients dans les services de connectivité à large bande IP et les services d'affaires ainsi que l'augmentation des ventes de produits de données. Dans l'ensemble, la croissance des produits des activités ordinaires dans le sur-fil a été atténuée par la non-réurrence des produits des activités ordinaires générés au T2 2018 par le Sommet du G7 et les élections générales en Ontario.

Le BAIIA ajusté dans le sur-fil a augmenté de 2,1 %, à 1 361 millions \$, ce qui découle de l'augmentation du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP à large bande, de l'amélioration des résultats des marchés d'affaires et de la stabilité des coûts d'exploitation, qui ont diminué de 0,1 % par rapport à l'exercice précédent en raison de l'incidence favorable d'IFRS 16, des économies découlant des réductions de personnel effectuées en 2018 et des mesures d'efficacité opérationnelle liée à la fibre. Ces résultats ont entraîné une augmentation de 60 points de base de notre marge, la plus élevée du secteur, à 44,1 %.

- Bell a ajouté 19 414 nouveaux abonnés des services Internet de détail, une augmentation de 51,6 % par rapport au T2 2018, ce qui reflète l'expansion continue de la zone de couverture des réseaux FTTP et WTTN de Bell, laquelle a également entraîné une diminution du taux de désabonnement des services résidentiels, ainsi que l'effet des activations d'abonnés des services Internet découlant du service Alt Télé de Bell. La clientèle des services Internet de détail totalisait 3 461 825 abonnés à la fin du T2, une augmentation de 4,1 % par rapport à l'exercice précédent.
- Bell Télé a ajouté 16 775 nouveaux abonnés nets des services de télé IP de détail, une diminution par rapport à 20 653 au T2 2018, malgré l'augmentation d'un exercice à l'autre des ajouts nets d'abonnés du service Alt Télé et de la diminution du taux de désabonnement. Ce résultat reflète le taux de pénétration élevé dans les marchés actuels de Fibe, le ralentissement de l'expansion de la zone de couverture du service et la substitution constante en faveur des services de télé par contournement. À la fin du T2, Bell comptait 1 713 397 abonnés des services de télé IP de détail, soit une hausse de 7,1 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite de détail ont diminué de 5,1 %, pour s'établir à 14 425 abonnés, contre 15 201 abonnés au T2 2018, en raison du nombre moindre de désactivations d'abonnés.
- À la fin du T2, Bell comptait un nombre total combiné de 2 767 201 abonnés des services de télé IP et de télé par satellite de détail, soit une hausse de 1,0 % par rapport au T2 2018.
- Les produits tirés des services de données filaires ont augmenté de 3,2 %, pour s'établir à 1 929 millions \$, par suite de la croissance de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP, des augmentations des tarifs des services résidentiels, des mises à niveau à des vitesses Internet plus élevées et de l'adoption de forfaits offrant plus de données, ainsi que des produits accrus tirés des services de connectivité à large bande IP d'affaires et des services d'affaires.

- Les produits d'exploitation tirés des produits filaires ont augmenté de 12,1 %, pour s'établir à 130 millions \$, ce qui découle principalement des ventes accrues de produits de données aux grandes entreprises clientes dans les secteurs public, bancaire et du commerce de détail.
- Les pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail ont augmenté pour s'établir à 72 780, comparativement à 69 558 au T2 2018, en raison de la substitution technologique continue ainsi que du nombre moindre de nouvelles activations, le marché continuant de s'orienter vers les forfaits comprenant deux services, soit Internet et de télé. La clientèle des SAR résidentiels de détail de Bell totalisait 2 821 249 abonnés à la fin du T2, une diminution de 8,8 % d'un exercice à l'autre.
- Les produits tirés des services voix filaires ont diminué de 5,9 %, pour se chiffrer à 897 millions \$, par suite de la diminution de la clientèle d'abonnés des SAR, de la conversion des clients d'affaires aux services de données IP ainsi que de l'utilisation moindre des services interurbains traditionnels, tant par les clients résidentiels que par les clients d'affaires. Cette diminution a été partiellement compensée par l'effet des augmentations annuelles des tarifs des services résidentiels.

Bell Média

Les produits d'exploitation de Bell Média ont augmenté de 6,4 % au T2, pour s'établir à 842 millions \$, ce qui découle de l'augmentation des produits tirés de la publicité dans les services de télé traditionnelle, de télé spécialisée et d'affichage extérieur d'Astral, ainsi que de l'augmentation des produits tirés des frais d'abonnement principalement attribuable à la forte croissance de la clientèle d'abonnés de Crave. Cette solide performance au chapitre des produits d'exploitation, combinée à la stabilité des coûts d'exploitation, qui ont augmenté de 0,3 % en raison de l'augmentation des coûts de programmation au titre de l'enrichissement continu du contenu de Crave, largement compensée par l'incidence favorable d'IFRS 16, a entraîné une augmentation de 23,9 % du BAIIA ajusté, à 254 millions \$.

- CTV s'est illustré comme le réseau de télévision le plus regardé au Canada aux heures de grande écoute pour une 18^e année consécutive et comptait plus d'émissions que tout autre réseau parmi les 20 émissions du printemps les plus regardées.
- Bell Média arrive en tête dans la télé spécialisée et payante avec 5 des 10 meilleures chaînes anglophones : TSN, Comedy, Space, Discovery et CP24, et 3 des 10 meilleures chaînes francophones : RDS, Super Écran et Canal D.
- TSN demeure la chaîne de télé spécialisée dans les sports numéro un au Canada et la meilleure chaîne de télé spécialisée depuis le début de l'année de diffusion 2018-2019, grâce à une programmation de qualité supérieure, notamment le championnat de la NBA avec les Raptors et la Coupe du Monde féminine de la FIFA.
- Bell Média est encore une fois demeuré le premier radiodiffuseur du Canada, rejoignant en moyenne plus de 16,1 millions d'auditeurs, lesquels ont écouté, chaque semaine, environ 70 millions d'heures de contenu.

- Chef de file du secteur numérique parmi tous les concurrents canadiens du secteur des médias, Bell Média a rejoint 21,7 millions de visiteurs uniques mensuellement et a enregistré des moyennes de 471 millions de pages consultées et de 1 milliard de minutes passées en ligne chaque mois.

DIVIDENDE SUR ACTIONS ORDINAIRES

Le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,7925 \$ par action ordinaire, payable le 15 octobre 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 16 septembre 2019.

PERSPECTIVES POUR 2019

BCE a confirmé les objectifs de son orientation financière pour 2019, tels qu'ils ont été présentés le 7 février 2019.

	Orientation au 7 février	Orientation au 1 ^{er} août
Croissance des produits des activités ordinaires	1 % à 3 %	Sur la bonne voie
Croissance du BAIIA ajusté	5 % à 7 %	Sur la bonne voie
Intensité du capital	approx. 16,5 %	Sur la bonne voie
BPA ajusté	3,48 \$ à 3,58 \$	Sur la bonne voie
Croissance des flux de trésorerie disponibles	7 % à 12 %	Sur la bonne voie
Dividende sur actions ordinaires annualisé	3,17 \$	3,17 \$
Politique de distribution de dividendes ⁽³⁾	65 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles	Sur la bonne voie

À noter qu'en excluant l'incidence d'IFRS 16, la croissance du BAIIA ajusté pour 2019 devrait s'établir entre 2 % et 4 % et celle des flux de trésorerie disponibles consolidés, entre 3 % et 7 %, tandis que le BPA ajusté s'établirait entre 3,53 \$ et 3,63 \$.

TÉLÉCONFÉRENCE À L'INTENTION DES ANALYSTES FINANCIERS

BCE tiendra une téléconférence à l'intention des analystes financiers afin de traiter de ses résultats du T2 2019, le jeudi 1^{er} août, à 8 h (heure de l'Est). Les journalistes sont invités à y assister à titre d'auditeurs seulement. Pour participer, composez le numéro sans frais 1-800-478-9326 ou le 416-340-2219. Une reprise sera disponible jusqu'à minuit le 5 septembre 2019 au 1-800-408-3053 ou au 905-694-9451 (composez le code d'identification 5175558#).

La conférence téléphonique fera également l'objet d'une webdiffusion en direct sur le site Web de BCE, à [Téléconférence sur les résultats de BCE pour le T2 2019](#). Le fichier MP3 sera également disponible pour téléchargement sur cette page, peu de temps après la téléconférence.

NOTES

L'information contenue dans le présent communiqué est non audité.

(1) Les termes *bénéfice net ajusté* et *BPA ajusté* n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de

départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette et les charges pour perte de valeur, déduction faite de l'impôt et des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC). Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Nous utilisons le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette et des charges pour perte de valeur, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le BPA sont les mesures financières conformes aux normes IFRS les plus comparables. Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du BPA avec le bénéfice net ajusté, préparé sur une base consolidée et par action ordinaire de BCE (BPA ajusté), respectivement.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

	T2 2019		T2 2018	
	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	761	0,85	704	0,79
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	28	0,04	18	0,02
(Profits nets) pertes nettes lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	(9)	(0,02)	22	0,02
Pertes nettes sur placements	53	0,06	20	0,02
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	13	0,01	13	0,01
Charges pour perte de valeur	1	–	–	–
Bénéfice net ajusté	847	0,94	777	0,86

(2) Les termes *BAlIA ajusté* et *marge du BAlIA ajusté* n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous définissons le BAlIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE. Le BAlIA ajusté des secteurs de BCE correspond au bénéfice sectoriel présenté à la note 4, *Information sectorielle*, des états financiers consolidés du T2 2019 de BCE. Nous définissons la marge du BAlIA ajusté comme le BAlIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. Nous utilisons le BAlIA ajusté et la marge du BAlIA ajusté pour évaluer la performance de nos activités, puisqu'ils reflètent leur rentabilité continue. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAlIA ajusté pour évaluer la capacité

d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent également le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté pour évaluer la performance de nos activités. Le BAIIA ajusté est également un facteur dans la détermination de la rémunération incitative à court terme pour l'ensemble des dirigeants. Il n'existe aucune mesure financière conforme aux normes IFRS directement comparable au BAIIA ajusté et à la marge du BAIIA ajusté. Pour remédier à cette situation, le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté.

(en millions de dollars)

	T2 2019	T2 2018
Bénéfice net	817	755
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	39	24
Amortissement des immobilisations corporelles	888	787
Amortissement des immobilisations incorporelles	223	221
Charges financières		
Charges d'intérêts	281	246
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	15	17
Autres charges	56	88
Impôt sur le résultat	276	292
BAIIA ajusté	2 595	2 430
<i>Produits d'exploitation de BCE</i>	<i>5 930</i>	<i>5 786</i>
Marge du BAIIA ajusté	43,8 %	42,0 %

(3) Les termes *flux de trésorerie disponibles* et *ratio de distribution* n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déduction faite des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents. Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour payer des dividendes sur actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et la performance de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus comparable. Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie

disponibles. Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société. Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

(en millions de dollars)

	T2 2019	T2 2018
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 093	2 057
Dépenses d'investissement	(972)	(1 056)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(37)	(35)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(12)	–
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	21	28
Flux de trésorerie disponibles	1 093	994

(4) Au début du T1 2019, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services sans fil afin de retrancher 167 929 abonnés (72 231 abonnés des services postpayés et 95 698 abonnés des services prépayés) comme suit : 65 798 abonnés (19 195 abonnés des services postpayés et 46 603 abonnés des services prépayés), en raison de l'achèvement des travaux de mise hors service du réseau AMRC le 30 avril 2019; 49 095 abonnés des services prépayés par suite de la modification des conditions de notre politique de désactivation qui, principalement, sont passées de 120 jours pour Bell et Virgin Mobile et de 150 jours pour Lucky Mobile, à 90 jours; 43 670 abonnés des services postpayés, du fait que nous avons raffiné notre définition du terme abonné relativement à l'Internet des objets (IdO) pour tenir compte de l'évolution technologique, et 9 366 abonnés du service Internet sans fil fixe postpayé transférés à Bell Internet.

(5) Nous utilisons la FMU, le taux de désabonnement, l'intensité du capital et les unités d'abonnement pour effectuer le suivi des indicateurs de performance clés dans le rapport de gestion annuel afin d'évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs de performance clés ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant notre orientation financière (ce qui comprend les produits des activités ordinaires, le BAIIA ajusté, l'intensité du capital, le BPA ajusté et les flux de trésorerie disponibles), le dividende sur actions ordinaires annualisé et la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE pour 2019, la croissance du dividende attendue de BCE en 2020, nos plans de déploiement pour les réseaux et les dépenses d'investissement, la réalisation attendue de l'acquisition proposée du réseau généraliste V et de ses actifs numériques, nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations

prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué décrivent nos attentes en date du 1^{er} août 2019 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison. Sauf indication contraire de la part de BCE, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments exceptionnels, ni de cessions, de monétisations, de fusions, d'acquisitions, d'autres regroupements d'entreprises ou d'autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir après le 1^{er} août 2019. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre certains éléments clés de nos résultats financiers prévus, ainsi que nos objectifs, priorités stratégiques et perspectives commerciales, et à mieux comprendre le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Hypothèses importantes

Un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation et d'hypothèses financières ont été formulées par BCE dans la préparation de ses déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué, y compris, sans s'y limiter :

Hypothèses relatives à l'économie et au marché canadiens

- Une amélioration graduelle de la croissance économique, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada de la croissance du produit intérieur brut du Canada de 1,3 % en 2019, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'estimation antérieure de 1,2 %;
- les gains au chapitre de l'emploi devraient continuer en 2019, car le niveau d'investissement des entreprises devrait augmenter, mais demeurer variable;
- les taux d'intérêt devraient se maintenir à leur niveau actuel ou près de ce niveau;
- le dollar canadien devrait se maintenir à son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises;
- l'intensification continue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;

- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil et de l'adoption des téléphones intelligents;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration des clients d'affaires vers des solutions de télécommunications traditionnelles à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- l'incidence éventuelle de la baisse des cotes d'écoute et de la demande variable sur le marché publicitaire;
- la croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir de la programmation télévisuelle;
- l'érosion constante de la clientèle du service de télé linéaire, en raison du nombre grandissant d'abonnés qui se débranchent du câble et de personnes qui n'ont jamais été abonnés à un service de câblodistribution.

Hypothèses concernant notre secteur Services sans fil de Bell

- Le maintien de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil pour les entreprises titulaires;
- la hausse des ajouts nets d'abonnés des services prépayés;
- l'adoption continue des téléphones intelligents, des tablettes et des applications de données, ainsi que l'introduction d'un plus grand nombre d'appareils 4G LTE et LTE-A et de nouveaux services de données;
- l'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle découlant de la hausse du coût des combinés;
- l'amélioration de la FMU combinée, stimulée par une proportion accrue d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones intelligents, la consommation croissante des services de données sur les réseaux 4G LTE et LTE-A et la hausse des tarifs d'accès, partiellement contrebalancée par l'incidence de la proportion accrue d'abonnés des services prépayés parmi notre clientèle totale et par l'incidence du contrat conclu entre Bell Mobilité et SPC;
- l'expansion de la couverture du réseau LTE-A à environ 94 % de la population canadienne et la poursuite des préparatifs liés à la technologie 5G, avec les essais de la technologie sur le réseau, ainsi que le déploiement de petites cellules et la mise en place de la technologie de la fibre dans toutes les nouvelles stations cellulaires;
- la capacité de tirer profit de l'augmentation au chapitre de l'utilisation des services de données, le secteur s'orientant vers les forfaits de données illimitées;
- l'absence d'incidence significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sans-fil.

Hypothèses concernant notre secteur Services sur fil de Bell

- Une croissance positive du BAIIA ajusté pour l'ensemble de l'exercice;
- une croissance continue du nombre d'abonnés résidentiels des services de télé IP et Internet de détail;
- l'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet;
- la croissance du produit moyen par utilisateur des services résidentiels par foyer, générée par l'adoption croissante des forfaits multiproduits par foyer et l'augmentation des prix;
- la poursuite des lancements d'offres accrocheuses de forfaits de services résidentiels par nos concurrents dans la câblodistribution dans les zones où nous fournissons des services sur fil locaux;
- la migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP;

- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler les clients d'affaires;
- la mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement;
- l'adoption accélérée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé;
- la poursuite du déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil, et l'accélération de la construction de notre réseau sans fil fixe au domicile (WTTH) dans les collectivités rurales;
- la consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau soutenu d'investissements constants;
- la réalisation d'économies de coûts du fait de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, de la réduction des taux contractuels des fournisseurs, de l'efficacité opérationnelle découlant de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs et à l'innovation au chapitre des produits et de la réalisation de synergies additionnelles découlant des prochaines étapes de l'intégration de Manitoba Telecom Services Inc.;
- l'absence d'incidence significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sur-fil.

Hypothèses concernant notre secteur Bell Média

- La performance au chapitre des produits des activités ordinaires devrait refléter la croissance accrue de la clientèle d'abonnés de Crave, l'effet marqué de la hausse des tarifs pour les entreprises de distribution de radiodiffusion et l'établissement de tarifs stratégiques pour les ventes de publicité;
- l'augmentation des coûts d'exploitation entraînée par la hausse des coûts de la programmation, compte non tenu de l'incidence d'IFRS 16, découlant principalement de l'investissement continu dans le contenu de Crave;
- le soutien, de façon continue, de l'adoption des produits de Crave et de sports offerts directement aux consommateurs;
- la capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié;
- l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes;
- la monétisation des droits sur le contenu et des propriétés de Bell Média sur l'ensemble des plateformes;
- une baisse du nombre d'abonnés pour de nombreuses propriétés vidéo de Bell Média entraînée par le dégroupement des chaînes de télé et la popularité grandissante du visionnement de contenu par contournement;
- l'absence d'incidence significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans les médias.

Hypothèses financières concernant BCE

La section qui suit présente les principales hypothèses financières de BCE pour 2019 :

- Un coût total des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui devrait être d'environ 310 millions \$ à 330 millions \$, selon un taux d'actualisation comptable estimatif de 3,8 %, qui se compose d'un coût estimatif des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi supérieur au BAIIA ajusté d'environ 250 millions \$ à 260 millions \$ et de charges financières nettes estimatives au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi inférieures au BAIIA ajusté d'environ 60 millions \$ à 70 millions \$;
- une dotation aux amortissements d'environ 4 375 millions \$ à 4 475 millions \$;
- des charges d'intérêts d'environ 1 125 millions \$ à 1 150 millions \$;
- un taux d'imposition effectif d'environ 25 %;
- des PNDPC d'environ 50 millions \$;
- des besoins de capitalisation des régimes de retraite totalisant environ 375 millions \$;
- des impôts en trésorerie d'environ 650 millions \$ à 700 millions \$;
- des paiements d'intérêts nets d'environ 1 125 millions \$ à 1 150 millions \$;
- un nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de BCE d'environ 900 millions;
- un dividende sur actions ordinaires annuel de 3,17 \$ par action.

Les hypothèses qui précèdent, bien qu'elles aient été considérées comme raisonnables par BCE le 1^{er} août 2019, pourraient se révéler inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos attentes, telles qu'elles sont énoncées dans le présent communiqué.

Risques importants

Les principaux facteurs de risque, en conséquence desquels nos hypothèses et nos estimations pourraient être inexactes et les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans nos déclarations prospectives, y compris notre orientation financière pour 2019, sont énumérés ci-dessous. La réalisation de nos déclarations prospectives, y compris notre capacité à atteindre les résultats financiers cibles indiqués dans notre orientation financière pour 2019, dépend essentiellement de la performance de notre entreprise qui, à son tour, est assujettie à de nombreux risques. Par conséquent, le lecteur est mis en garde contre le fait que tous les risques suivants sont susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur nos déclarations prospectives. Ces risques comprennent, sans s'y limiter :

- l'intensité de l'activité de nos concurrents, y compris de concurrents nouveaux et émergents, jumelée au lancement de nouveaux produits, ainsi que l'incidence connexe sur le coût lié à la conservation de nos clients actuels et à l'obtention de nouveaux clients, de même que sur nos parts de marché, nos volumes de service et nos stratégies d'établissement des prix;
- le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent à réduire l'utilisation de nos services sur fil traditionnels;
- l'incidence défavorable de la séparation fondamentale entre le contenu et le service de connectivité, ce qui modifie l'environnement de nos activités liées à la télé et aux médias et pourrait accélérer le débranchement des services de télé et la réduction des dépenses pour ces services, ainsi que la fragmentation du marché de la publicité et les changements qui s'y produisent;
- la concurrence pour le contenu de programmation avec des concurrents mondiaux, en plus des concurrents canadiens traditionnels dans les services de télé, qui pourrait entraîner d'importantes hausses des coûts d'acquisition du contenu et nuire à notre capacité d'obtenir du contenu de premier plan;

- la prolifération du piratage de contenu, qui pourrait avoir une incidence sur la croissance des abonnés ainsi que sur notre capacité à monétiser les produits et les services, et également comprimer la bande passante;
- une conjoncture économique et des conditions des marchés des capitaux défavorables, un niveau d'activité de détail et commerciale en baisse, l'incidence défavorable connexe sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci, et le volume des créances douteuses;
- les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent et qui touchent nos activités, y compris, en particulier, celles qui concernent l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, les codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions et les exigences relatives à l'octroi de licences de radiodiffusion et à la propriété étrangère;
- l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels, notamment les réseaux, les systèmes de TI, les bureaux, les magasins et l'information de nature sensible, contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles;
- l'incapacité à optimiser les échéanciers pour le déploiement et la mise à niveau de réseaux et de systèmes de TI, à évaluer correctement les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies ou à investir et à évoluer dans la bonne direction;
- l'incapacité à continuer d'investir dans des fonctions de prochaine génération de manière rigoureuse et stratégique;
- l'incapacité à créer une expérience client positive dans tous les aspects de notre engagement envers la clientèle;
- la complexité de nos activités découlant des multiples plateformes technologiques, systèmes de facturation, canaux de vente et bases de données de commercialisation, ainsi que d'une myriade de forfaits, d'offres promotionnelles et de gammes de produits;
- l'incapacité à maintenir la performance opérationnelle optimale de nos réseaux, étant donné une augmentation importante de la demande relativement à la capacité des réseaux pour les services Internet et sans fil;
- l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des systèmes de TI très performants soutenus par un cadre de gouvernance et opérationnel efficace;
- le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes qui dépasseraient nos objectifs en matière d'intensité du capital, afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux;
- l'incapacité à générer les avantages escomptés de nos restructurations d'entreprises, des remplacements et des mises à niveau de systèmes, des réductions de personnel, des refontes de processus, et de l'intégration des entreprises acquises;
- les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de TI, de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir et à les remplacer;
- les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite;
- notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités, mettre en œuvre de nouvelles technologies liées aux réseaux et autres, offrir de nouveaux produits et services, ainsi que respecter différentes obligations;
- les modifications à notre répertoire de fournisseurs et d'impartiteurs que nous pourrions décider d'effectuer ou que nous serions tenus d'apporter;

- l'incapacité d'assurer, par nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs conçus pour ce faire, la pleine transparence en ce qui concerne le risque lié aux fournisseurs actuels ou aux nouveaux fournisseurs;
- le risque lié à la sécurité et à la fuite de données si les protocoles de contrôle de la sécurité qui concernent nos fournisseurs sont contournés;
- la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts de fabrication ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables;
- l'incapacité à attirer des employés possédant les compétences appropriées, à les fidéliser et à stimuler leur performance dans un environnement sûr;
- les interruptions de travail;
- l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée;
- l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE, que le dividende sur actions ordinaires sera majoré ou que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue;
- l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché;
- la volatilité liée à l'obligation au titre des régimes de retraite et les cotisations accrues aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi;
- des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux;
- l'incapacité à réduire les coûts ainsi que toute augmentation imprévue de coûts;
- l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses;
- un règlement défavorable des litiges, en particulier des actions collectives;
- de nouvelles modifications ou des modifications défavorables aux lois applicables et l'incapacité d'agir en amont pour ce qui est du respect de nos obligations juridiques et réglementaires;
- les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communications sans fil;
- l'incapacité à maintenir le service à la clientèle et à assurer le fonctionnement de nos réseaux en cas d'épidémies, de pandémies ou d'autres éventualités menaçantes pour la santé;
- l'incapacité à comprendre les préoccupations concernant les changements climatiques ou les attentes du public et du gouvernement pour ce qui est des questions environnementales, et à y répondre adéquatement;
- la réalisation attendue de l'acquisition proposée du réseau de télé généraliste V et de ses actifs numériques, assujettie aux conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris l'obtention des approbations réglementaires.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Nous encourageons les investisseurs à lire également le rapport de gestion annuel 2018 de BCE (inclus dans le rapport annuel 2018 de BCE), daté du 7 mars 2019, ainsi que les rapports de gestion du premier et du deuxième trimestre de 2019 de BCE, datés du 1^{er} mai 2019 et du 31 juillet 2019, respectivement, pour obtenir plus de détails au sujet de certains des facteurs de risque et hypothèses mentionnés et d'autres facteurs de risque et hypothèses, ces documents étant déposés par BCE auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponibles à Sedar.com) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponibles à SEC.gov). Ces documents sont également disponibles à BCE.ca.

À propos de BCE

Plus grande entreprise de communications du Canada, BCE offre des services large bande évolués sans fil, de télévision, Internet et de communications d'affaires et exploite Bell Média, première entreprise de création de contenu et d'actifs média au pays. Pour en savoir plus, visitez les sites Bell.ca ou BCE.ca.

L'initiative Bell Cause pour la cause fait la promotion de la santé mentale au Canada par des campagnes nationales de sensibilisation et de lutte contre la stigmatisation comme la Journée Bell Cause pour la cause, et elle assure un important financement aux soins communautaires, à la recherche et aux initiatives de leadership en milieu de travail. Pour en savoir plus, visitez le site Bell.ca/cause.

Questions des médias :

Marie-Eve Francoeur
514-391-5263
marie-eve.francoeur@bell.ca

Questions des investisseurs :

Thane Fotopoulos
514-870-4619
thane.fotopoulos@bell.ca